

Révision du PLU de Bures sur Yvette  
Question relative à l'impact du projet sur la circulation.

Le projet de révision du PLU postule qu'une augmentation de 15% de la population sur la commune est nécessaire et possible en raison de la présence de deux gares du RER sur le territoire. L'apport de population nouvelle se fait notamment sur les secteurs de Montjay, le coteau de la Guyonnerie et le territoire de l'université.

A noter que Montjay et le coteau de la Guyonnerie font partie des continuités écologiques et de la trame verte définies par le SRCE ce qui est incompatible avec la décision d'y faire de nouveaux projets d'urbanisation.

Par ailleurs le dossier d'enquête publique ne comprend, à ma connaissance aucune étude de circulation à jour. **Une étude datant de 2006 !!!** est citée. Elle date donc, d'avant le démarrage des travaux du plateau de Saclay, avant la création de la voie Kastler, avant les travaux de réaménagement des voiries départementales ....

Hors on constate que les travaux de requalification des voiries départementales visent plutôt à contraindre et ralentir la circulation automobile, que le plateau de Saclay est en plein travaux, que la voie Kastler existe et que les villes aux alentours voire plus éloignées (Hurepoix) ont ouvert de nombreux terrains à l'urbanisation. Cela provoque donc un afflux de véhicules vers la vallée, qu'il s'agisse d'une circulation de transit ou de rabattement vers les gares.

Par ailleurs les moyens de transport prévus (lignes 18) tardent à arriver .Des projets alternatifs permettant de traverser la vallée de type téléphériques ont été étudiés. Cela ne se traduit par aucune étude ou emplacement réservé ( autre que la voie nord-sud) dans le projet de révision. La vision à moyen terme de la circulation ne semble donc pas avoir été appréhendée.

De fait il est étonnant qu'on puisse réaffirmer d'emblée la nécessité d'une voie Nord-sud" localisée dans les bois de l'université alors que la MREA a relevé que "*Le projet d'une voie routière nord/sud, venant de l'espace boisé classé de la Guyonnerie et débouchant sur la zone humide NzH présente de fortes possibilités d'impact, qui ne sont pas abordées. De plus la décision de protéger la zone humide du parking de l'université s'avère incohérente avec la création de cette voie nord/sud"* , sans produire aucun comptage récent à l'échelle des déplacements interurbains ni aucune étude de l'impact sur la circulation de l'augmentation de la population dans les zones ouvertes à l'urbanisation par la révision du PLU.

En conclusion, l'étude environnementale me semble devoir être complétée par une étude de circulation à jour, avec des simulations des impacts des projets d'urbanisation afin que les conséquences de la révision du PLU sur cet aspect fondamental pour notre vie quotidienne qu'est la circulation automobile puisse être appréhendées. Cela me semble être une insuffisance de l'étude environnementale qui ne permet pas à la population de donner un avis éclairé sur le dossier.

Le 31 Mars 2018

Catherine Tchoreloff  
75 bis rue Charles de Gaulle  
91 440 Bures sur Yvette